

**BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES**  
**Fiche d'identification de la mise à jour**

**COMMISSION :** Commission d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté.

**ÉTUDE ORIGINALE**

**Référence :** Volume 3, pages 415 à 484

**Auteur :** Edmond Orban

**Titre :** Éléments de centralisation et de décentralisation dans quatre États fédéraux et la Communauté économique européenne

**MISE À JOUR**

**Auteur :** Edmond Orban

**Titre :** Centralisation politique - décentralisation administrative : Allemagne, États-Unis, Union européenne. Réflexion pour la relation Canada-Québec

2001-12-19

**Centralisation politique – décentralisation administrative :**  
**Allemagne, Etats-Unis, Union européenne.**  
**Réflexion pour la relation Canada-Québec**

**RÉSUMÉ**

Cette mise à jour s'articule autour de deux principaux concepts : la centralisation politique (concernant les pouvoirs les plus essentiels) et la décentralisation administrative. Elle porte sur les institutions ou centres décisionnels de deux grands États fédéraux et l'Union européenne. Soit trois parties, suivies d'une conclusion de nature comparative comportant le Québec dans sa relation avec le gouvernement central.

- L'Allemagne, tout d'abord, a connu de profondes transformations depuis notre première étude. L'accélération de la globalisation et la réunification ont introduit de nouveaux éléments de disparité (économique et autre) dans son système politique.

Mais ce prototype de centralisation politique-décentralisation administrative n'a été que fort peu modifié, bien qu'on assiste à une participation accrue des länder au sein du Bundesrat, notamment.

Ce système continue de se caractériser par une étroite imbrication de l'exécutif des länder avec l'exécutif central, en aval et en amont du processus décisionnel. Il en résulte un modèle marqué par la négociation mais dans un cadre fortement bureaucraté où les Parlements des länder ont perdu une grande partie de leur influence.

Quant au gouvernement central, les indicateurs confirment l'étendue de ses pouvoirs.

- Aux États-Unis, une constante subsiste : le gouvernement central a tous les pouvoirs voulus pour intervenir dans quasi tous les domaines essentiels de la vie économique et sociale du pays. Mais il le fait avec des hauts et des bas, selon la conjoncture, ce que confirment nos indicateurs. À noter cependant les velléités de la Cour suprême actuelle en faveur d'un « dualism » défendu au siècle dernier par certains États.

À nos indicateurs on a ajouté la décentralisation financière où le gouvernement central s'efforce de garder ses pouvoirs de contrôle sur les États.

- Dans la troisième partie, en nous fondant sur les principales institutions politiques de l'Union européenne, nous tentons d'en dégager les éléments l'apparentant à une confédération d'États souverains et ceux qui accèdent la thèse d'une évolution vers la création d'un État fédéral européen. Il s'agit d'une dialectique qui n'est certes pas près de finir mais le fondement et le moteur de ce système reposent sur des États membres gardant leur souveraineté même si l'exercice en est de plus en plus limité.

Dans la conclusion, on formule plusieurs constats sur l'évolution comparative des trois ensembles étudiés en cherchant ce que le Québec pourrait en retirer dans sa relation avec l'État fédéral canadien.